

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026_041

Objet : Election des membres du Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères Flandre-Nord (SIROM)

L'an deux mille vingt-six le vingt et un avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le quatorze avril deux mille-vingt-six.

Présents (77) :

JULIE ADJOVI - JACQUES GREMBER - SYLVIE TRACHEZ - YANNICK CORDONNIER - NANCY MILTAO - GAUTHIER VANCAYZEELE - FRÉDÉRIC VERTUN - ARMELLE FLAMENT - YANNICK DESCAMPS - AUDREY RINGOT - ARNAUD DEVILLEZ - SERGE LACONTE - RÉGIS DONDEYNE - RÉGIS DUQUENOY - LUC VAN INGHELANDT - DANIELLE MAMETZ - BERNADETTE POPELIER - ROMUALD GUILLAIN - JEAN-LUC SCHRICKE - DOMINIQUE JOLY - SANDRINE KEIGNAERT - PASCAL DEQUIDT - PHILIPPE MASQUELIER - SERGE SOODTS - CAROLINE LANDTSHEERE - VALENTIN BELLEVAL - GAËL DUHAMEL - CÉLINE SAUZEAU - PHILIPPE GRIMBER - ELISE DORMION-ROUSSEZ - BERNARD DENTENER - JACQUES WYCKAERT - BRIGITTE SCHOONHEERE - GUILLAUME GAMELIN - SOPHIE ANDRE - HAKIM CHAFCHAF - MARIE BOUQUET - VINCENT LEFEBVRE - SOPHIE CAUDRON - PIERRE-LAURENT VANDECAVEYE - SAMUEL BEVER - DOMINIQUE WALBROU - JEAN-FRANÇOIS DAUTRICOURT - PATRICK DEROULLERS - ELIZABETH BOULET - NATHALIE DEBOUDT - SAMUEL DASSONNEVILLE - MARIE SANDRA - DELPHINE DARTHOIT - BRUNO DARRY - PAMELA VIDOCGUE - JÉRÔME RENIER - THIERRY DEHONDT-BEDAGUE - CLÉMENT VERLET (Suppléant) - JEAN-LUC DEBERT - STÉPHANE DIEUSAERT - CHRISTOPHE DEBREU - FRÉDÉRIC JUDE - LUC EVERAERE - CLAUDE BODELE - BERTRAND CREPIN - STÉPHANIE FENET - BÉRENGÈRE DELATTRE - CAROLE DELAIRE - JEAN-LUC DEHUYSSER - EDITH STAELEN - RÉGIS GODEL - VINCENT DUCOURANT - NICOLAS DECORTE (Suppléant) - JEAN-FRANÇOIS DEMON - BENOIT BART - LOUIS LEVEUGLE - DELPHINE RANCHY - ERIC SMAL - ANNE VANPEENE - CORALIE DEVROEDE - CHRISTIAN BELLYNCK

Procurations (11) :

Laure DOBIGNY à Jacques GREMBER - Alain TALLEU à Arnaud DEVILLEZ - Eva SPRIET à Elise DORMION-ROUSSEZ - Florence BRISBART à Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN à Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Béatrice FERLIN à Philippe GRIMBER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - César STORET à Dominique WALBROU - Amandine TRANCHANT à Vincent DUCOURANT - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

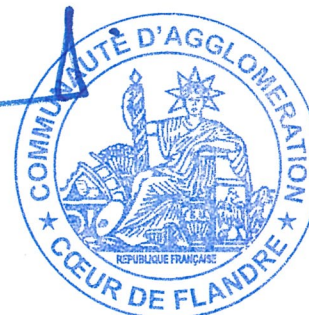
Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 88

Secrétaire de séance : Romuald GUILLAIN

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.


Le Président
Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026_041

Objet : Election des membres du Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères Flandre-Nord (SIROM)

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Cassel, du Pays des Géants, de l'Houtland, de la Voie Romaine, Rurales des Monts de Flandre, Monts de Flandre – Plaine de la Lys (sans Sailly-sur-la-Lys) et du SIVU de Bailleul, avec rattachement des communes « isolées » de Blaringhem, Hazebrouck et Wallon-Cappel partir du 13 décembre 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2023 portant transformation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en Communauté d'agglomération Cœur de Flandre à partir du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu les statuts du SIROM ;

Vu l'article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que pour l'élection des délégués d'une communauté d'agglomération au sein des syndicats mixtes fermés, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la communauté ;

Vu l'article L. 2121-21 du CGCT, applicable par renvoi aux intercommunalités au regard des dispositions de l'article L. 5211-1 qui prévoit que les délégués au sein des établissements publics de coopération intercommunale sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ;

Considérant la possibilité de déroger à l'élection au scrutin secret en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT à l'unanimité des membres du conseil communautaire ;

Il vous est proposé :

- d'accepter le principe du vote à main levée,
- d'élire 35 membres titulaires et 35 membres suppléants au sein du comité syndical du SM SIROM Flandre-Nord comme suit :

Communes	Nb délégués	Titulaires	Suppléants
Arneke	2	ADJOVI Julie	DUBOIS Chantal
		PICOTIN Michel	DELOBEL Nicolas
Bavinchove	1	QUEVAL Jonathan	SOHIER Sandra
Buyssechre	1	SCHRYVE Emmanuel	LETURGEZ-WADOUX Margareth
Cassel	2	JOLY Dominique	COUSIN Charlotte
		BOULET Elizabeth	BELLYNCK Ludwig
Hardifort	1	PROVO Pierre	ROUSSEZ Judith
Noordpeene	1	DECODTS Alexandre	VERHAEGHE Bernard
Ochtezeele	1	VERLET Clément	HUYGHE Marina

Oxelaere	1	DIEUSAERT Stéphane	DUBOIS Marie
Rubrouck	1	EVERAERE Luc	POLLET Véronique
Sainte-Marie-Cappel	1	BODEIN Ghislain	ZEBOUDJ Aude
Wemaers Cappel	1	LESCORNEZ Tristan	DUFOUR Claire
Zermezeele	1	COLIN Philippe	DEHAENE Sébastien
Zuytpeene	1	LANFRANCHI Myriam	DESCAMPS César
Eecke	2	THIREZ Thierry	EVERAERE Marc
		DEQUIDT Pascal	VALENCOUR Thierry
Houtkerque	1	ELLEBOUDT Edith	BEVER Samuel
Oudezeele	1	COLPAERT Xavier	DESSE Alexis
Saint-Sylvestre-Cappel	1	WOESTELANDT Philippe	DELIGNE Franck
Steenvoorde	5	STAELEN Edith	SAVARY Marie-Astrid
		DEBRUYNE Yves	OBRY Yannick
		VERDONCK Fabien	VANACKER Laurence
		DEVOS Jordan	PEREZ Manon
		MACKÉ Martine	BOUREZ Alexis
Terdeghem	1	DEMON Jean-François	GEORGE Michel
Winnezeele	2	VANPEENE Anne	LESAFFRE Gwendoline
		BECUE Pascal	BROUX Sabrina
Berthen	1	ACCOU Stéphane	FRAMERY Claude
Boeschèpe	3	BOURGEOIS Pierre	COORNAERT Laetita
		DUVAL Lucile	GOMBERT Romain
		QUILLIOT Jean-Bernard	VAN INGHELANDT Luc
Godewaersvelde	2	SOODTS Serge	VERMEULEN Antoine
		DELBAERE Vincent	CARTON Nicolas
Executif	1	DARQUES Jérôme	DEBERT Jean-Luc

Vote :

Pour : 88

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 21 avril 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,

Romuald GUILLAIN

Le Président,

Valentin BELLEVAL

